

AVIS A AFFICHER

Par arrêté préfectoral n° 2018 DCPAT/BE-237 en date du 26 décembre 2018, la société IEL EXPLOITATION 54 est autorisée à installer et exploiter, un parc éolien Lieu-dit « Les Grandes Brandes » sur le territoire de la commune de PRESSAC (86460) activité relevant de la réglementation applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance de l'arrêté susvisé :

- soit à la mairie de Pressac**
- soit à la Préfecture de la Vienne, Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial- Bureau de l'Environnement.**
- soit sur le site internet de la préfecture.(rubrique : politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques – installations classées - éoliennes).**